

Communiqué de presse

21 juin 2010

LES OPINIONS ET PERCEPTIONS DES FRANÇAIS SUR LES DROGUES

Premiers résultats de l'enquête EROPP 2008

(Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes)

Pour la 3^{ème} fois en dix ans, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) dresse un état des perceptions et des opinions des Français face aux substances psychoactives, illicites comme licites. Après les éditions de 1999 et de 2002, les premiers résultats de l'enquête EROPP 2008 (Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes) sont aujourd'hui délivrés¹.

D'octobre à décembre 2008, un échantillon représentatif de 2 300 personnes âgées de 15 à 75 ans a été interrogé à domicile par téléphone et invité à répondre à un questionnaire pendant une vingtaine de minutes. Les principaux thèmes traités sont la **dangerosité des produits**, les **représentations des usagers** et les **opinions sur les politiques publiques**.

La comparaison des trois enquêtes permet de mettre en évidence un certain nombre d'évolutions. Elles vont dans le sens d'une attitude plus ferme vis-à-vis des substances et de leurs consommateurs et d'un attachement renforcé aux mesures prohibitives.

PRODUITS ILLICITES

- Perception des produits illicites et des usagers

Des produits globalement perçus comme plus dangereux

En dix ans, l'appréhension des Français vis-à-vis des produits illicites s'est amplifiée (c'est également le cas pour les produits licites, voir plus bas). Plus de neuf Français sur dix (92 %) jugent la consommation d'héroïne dangereuse dès le stade de l'expérimentation ; c'est un peu plus qu'en 1999 et 2002 (89 %). Pour la cocaïne, ils sont presque neuf sur dix (89 %) et là encore un peu plus nombreux qu'en 1999 et 2002 (85 et 83 %). Même si les chiffres concernant le cannabis restent bien en deçà, leur évolution témoigne d'une crainte accrue à l'égard du produit : six Français sur dix (62 %) déclarent désormais que le produit est dangereux dès l'expérimentation (contre 53 et 52 % en 1999 et 2002). L'accroissement de la dangerosité perçue s'observe également à travers l'adhésion à la thèse de l'escalade, non vérifiée scientifiquement, selon laquelle l'usage de cannabis conduirait à consommer par la suite des produits plus dangereux: en 2008, ils sont 74 % à y croire (85 % pour les non expérimentateurs, 53 % pour les expérimentateurs de cannabis, 29 % pour les usagers dans l'année) contre 70 % auparavant.

Représentation plus sévère des usagers

Les Français ont également une perception modifiée des consommateurs de drogues. L'exemple des usagers d'héroïne est à cet égard éloquent. En 2008, 43 % des Français se déclarent en accord avec l'idée que les héroïnomanes consomment « à cause de problèmes familiaux » contre 59 % en 1999 et 52 % en 2002. La part des Français estimant que les héroïnomanes consomment parce qu'ils sont « malades » a décliné encore plus brutalement : 24 % en 2008, contre 51 % en 1999 et 41 % en 2002. Enfin, la proportion de Français qui pensent que les héroïnomanes sont dangereux pour leur entourage augmente nettement : 84 % en 2008 contre 74 % en 1999 et 73 % en 2002.

¹Ces résultats présentés dans une note en ligne sur le site www.ofdt.fr seront détaillés dans un numéro de la lettre *Tendances* à paraître pendant l'été 2010.

- **Attitude face aux politiques publiques**

Les Français toujours majoritairement favorables aux mesures d'interdiction des produits

Comme en 1999 et en 2002, l'enquête EROPP témoigne de l'attachement des Français aux mesures à caractère prohibitif. Les femmes et les personnes plus âgées y sont davantage favorables, tandis que les individus ayant une éducation scolaire supérieure et ceux qui ont une certaine proximité avec le cannabis (consommant ou ayant déjà consommé) le sont moins.

L'éventualité d'une « mise en vente libre » du cannabis est rejetée par 85 % des Français, soit 10 points de plus qu'en 2002. Dans le même temps, sept Français sur dix (69 % en 2008, comme en 2002) estiment que cette interdiction de mise en vente libre du cannabis ne constitue pas une atteinte à la liberté individuelle. L'autorisation de l'usage de cannabis sous certaines conditions (en maintenant l'interdit dans certains cas, par exemple avant de conduire ou pour les mineurs) est pour sa part écartée par 70 % des personnes interrogées contre 65 % en 2002.

La création un an avant l'enquête de « stages obligatoires de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants » pour toutes les personnes interpellées pour usage ou détention de drogues, est connue par 3 personnes sur 10 et approuvée par 90 % d'entre elles.

Moindre adhésion à la réduction des risques

Le ralliement des Français aux principes généraux de la réduction des risques se maintient mais il se révèle moins massif que lors de la dernière enquête. En 2008, 72 % d'entre eux contre 81 % en 2002 partagent l'idée qu'il faut « informer les consommateurs de drogues sur la façon la moins dangereuse de les consommer afin de diminuer les risques pour leur santé ». L'agrément en faveur du dispositif central de la réduction des risques (les traitements de substitution aux opiacés) connaît également un recul : 72 % des personnes interrogées y sont favorables en 2008 contre 82 % en 2002.

Enfin, une des mesures les plus radicales de la réduction des risques « la mise à disposition de locaux et de matériel spécial » pour les consommateurs d'héroïne est franchement rejetée : 73 % s'y déclarent défavorables.

TABAC ET ALCOOL

Dangerosité perçue en augmentation

Même si ces produits restent classés derrière les substances illicites, le pourcentage de personnes estimant qu'ils sont dangereux dès l'expérimentation a beaucoup augmenté. Il a doublé (c'est la hausse la plus forte) pour le tabac par rapport à 1999, passant de 21 % à 43 %. Pour l'alcool la progression est également nette : de 6 à 10 %.

Le tabac est pour sa part cité comme étant le produit le plus addictif (49 %) en 2008 devant le cannabis (30 %) et l'alcool (21 %).

Large assentiment en faveur des mesures de santé publique et de prévention

Qu'il s'agisse du tabac ou de l'alcool, l'interdiction de vendre aux mineurs est très consensuelle : les Français y sont favorables à respectivement 72 et 90 %. Les Français sont également majoritairement en accord (84 %) avec l'interdiction de fumer dans les bars mise en œuvre au début de 2008. Enfin, les personnes interrogées ont largement intégré le fait que ces consommations étaient nocives pour les femmes enceintes. Ils sont 9 sur 10 (87 % pour l'alcool et 91 % pour le tabac) à rejeter l'opinion selon laquelle une femme enceinte peut poursuivre ces comportements, même de façon occasionnelle.

Contact presse

OFDT : Julie-Emilie Adès/ 01 41 62 77 46 / julie-emilie.ades@ofdt.fr